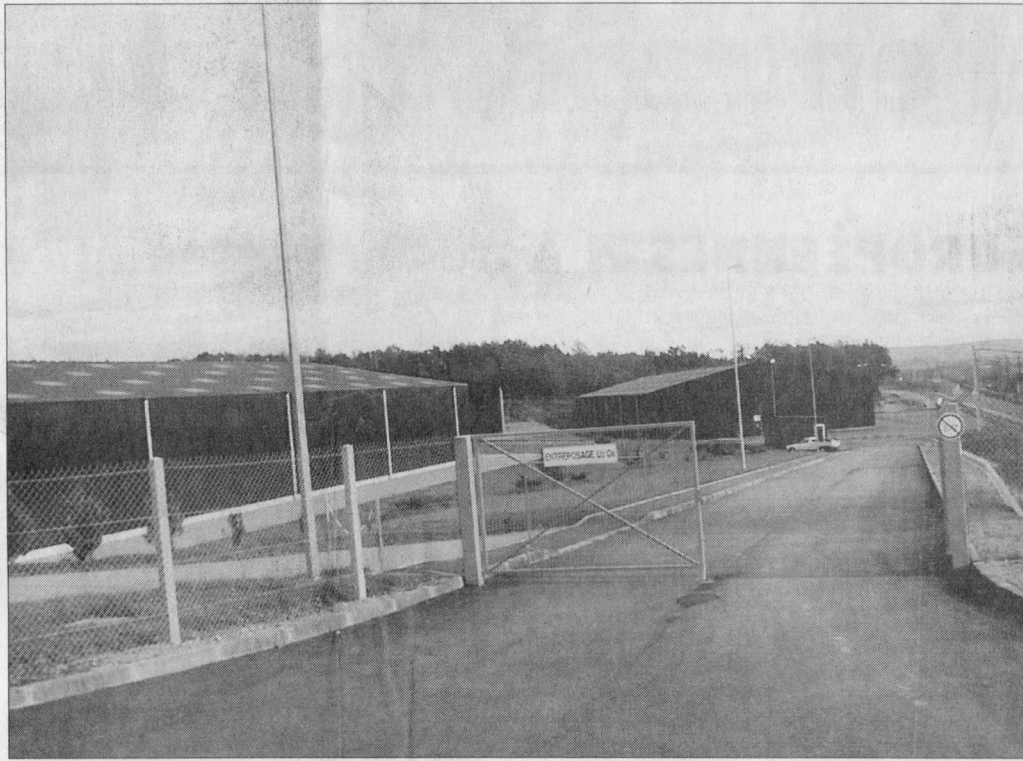


« L'installation est une aberration »

Physicienne, ingénieur-docteur retraité du CEA et secrétaire du GSIEN, Bella Belbéoch réagit aux propos tenus par Bernard Brouille lors de notre interview parue le 24 avril 2004.

PIERRE-MARIE LE GALLO



DANGER. Selon Bella Belbéoch, les hangars de la Cogema (notre photo) ne sont ni appropriés ni suffisamment surveillés au regard du produit qu'ils abritent.

S'appuyant sur une étude menée par la physicienne Bella Belbéoch, les associations Adepal et Clade ont envoyé une lettre à la municipalité de Bessines lui demandant de solliciter le préfet afin d'interrompre l'entreposage d'uranium appauvri (U3O8) sur le site Cogema de Bessines. Interrogé par nos soins, le maire Bernard Brouille a vivement démenti toute dangerosité de cette activité. Comme ce n'est pas l'avis des associations écologistes citées, par souci de pluralité, nous avons contacté Bella Belbéoch qui répond à nos questions.

A priori, les réponses du maire ne vous satisfont pas...

■ Non, loin s'en faut. Je ne pinaillerais pas sur la densité de l'uranium qui est de 19 et non 17. En revanche, à écouter le maire, on a l'impression que le produit entreposé est de l'uranium appauvri métallique. C'est en effet ce qu'on utilise dans la quille des bateaux et dans la fabrication des obus. Or, ce n'est pas ce qui entre-

posé à Bessines, mais de l'uranium appauvri sous forme de poudre d'oxyde d'uranium insoluble.

« L'uranium est entreposé dans des hangars type agricole »

Et alors ?

■ Sous forme de poudre, l'uranium est très pyrophorique. La

polémique sur l'implication de l'uranium appauvri est apparue après la mort par leucémie de soldats ayant participé à la guerre des Balkans, mettant en cause l'utilisation d'obus à flèche d'uranium appauvri déjà accusés lors de la guerre du Golfe. Ce métal est choisi par les militaires pour sa dureté et la performance des flèches dans la perforation des blindés. Mais, lors de l'impact, une très haute température est atteinte localement qui fait fondre l'uranium. Les particules d'uranium formées brûlent en s'oxydant à l'air. Il en

résulte une dispersion d'aérosols d'oxydes d'uranium insolubles qui peuvent être incorporés par ingestion et inhalation. En Limousin, c'est directement sous forme de poudre que l'oxyde d'uranium insoluble U3O8 est entreposé, en surface, dans des hangars guère plus sophistiqués que des hangars agricoles ! De plus, il est important de savoir que l'uranium entreposé à Bessines est moins appauvri que celui utilisé dans les armes.

Pourtant, le maire s'appuie sur une étude du CEPN...

■ D'une part, le CEPN a été créé en 1973 par trois promoteurs du nucléaire : le CEA, EDF auxquels s'est joint plus tard Cogema. D'autre part, concernant la chute d'un avion sur le site, l'étude menée est une analyse probabiliste. En cas d'actes de malveillance ou terroristes, la probabilité n'a pas de sens.

En conclusion ?

■ Ces conteneurs d'oxyde d'uranium appauvri représentent un danger inacceptable. D'autant plus que le site n'est que peu surveillé. D'ailleurs, je souligne que les commissaires enquêteurs ont émis à l'unanimité (ce qui est une première

en France) un avis défavorable à cet entreposage. Si par malheur il se forme un nuage d'aérosol, tout le monde y aura droit. Je ne voudrais pas que la population du Limousin serve de cobaye pour de futures études épidémiologiques ! ■

INFO PLUS

Sigles. CEA : Centre d'étude atomique ; GSIEN : Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire ; CEPN : Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire.

Extrait du rapport des enquêteurs

« (...) La véritable prévention des risques, qui restent sous la responsabilité de l'exploitant, aurait dû décrire soigneusement les incidences et les mesures prises ou à prendre pour chaque éventualité, même si l'occurrence est improbable. Des événements récents [c'était en 1995], actes terroristes isolés, actes de démence (suicide de pilote d'avion, prises d'otages) ou des modifications subites du comportement sous l'emprise de médicaments, drogue ou alcool (comportement aberrant d'un agent de sécurité dans une centrale nucléaire) tendent à montrer que le risque, même rarissime, existe et qu'à ce titre la population est en droit de connaître ce que l'exploitant a prévu dans ces circonstances (...) ».

Extrait de l'étude de Bella Belbéoch

« Si la toxicité de l'uranium est bien reconnue, celle de sa radiotoxicité a toujours été minorée, ce qui a permis le développement de l'industrie nucléaire civile et militaire. La législation sur la radioactivité de l'uranium introduit un uranium "administratif" qui diminue l'activité réelle. Etant donné la quantité d'uranium appauvri que Cogema envisageait de stocker à Bessines, si l'on avait appliqué les lois de la physique, l'installation n'aurait pas dû être une ICPE dépendant du ministère de l'Environnement, mais une INB, installation nucléaire de base, qui aurait impliqué une étude de sûreté examinée par l'autorité de sûreté nucléaire, dont on peut penser — peut-être à tort — qu'elle aurait été plus rigoureuse et plus pénalisante pour l'exploitant ».